



Régime matrimoniale mariage marocain transcrit en France

Par maatti

Bonjour, pouvez-vous me répondre à ma question s'il vous plaît : on s'est mariés au maroc en 2005(alors que nous avions tout les deux la nationalité marocaine) , transcrit en France, et c'est qu'après 14 mois que ma femme m'a rejoint en France pour vivre ensemble. Et ça fait depuis 15ans que nous vivons ensemble, pendant ce temps la, j'ai été naturalisé français, elle pas encore, a votre avis on est sous quel régime matrimonial nous sommes ????? . Ma question ne concerne pas un divorce mais c'est pour pouvoir acheter un bien à mon nom. Merci de vos réponses